

Confidentiel-renseignement réglementé	
✓ Information(s) non classifiée(s)	

ORDRE EN VERTU DE L'ARTICLE 35 OU DE L'ALINÉA 37(2)f) DE LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES

Nº d'index/Nº de l'ordre	1. No de permis de la CCSN (le cas échéant)	2. Date de l'ordre (AAAA-MM-JJ)	
1010	16967-3-25.0	2024-08-15	
3. Société/titulaire de permis (le cas échéant) et adresse Metro Testing & Engineering Ltd.			
3 3 3			
4. Nom (et titre ou poste) de la ou des personnes visées par l'ordre			
Hendrik Voelker (RRP)			
5a. Actions ou mesures devant être prises par le titulaire de permis ou toute autre personne visée (préciser) pour tout lieu, véhicule et équipement ainsi que toute installation, substance ou information (préciser), y compris toute échéance ou restriction			
L'autorisation du travailleur d'utiliser les jauges nucléaires doit être révoquée jusqu'à ce que le titulaire de permis soit en mesure de démontrer que le travailleur possède			
une formation et une expérience suffisantes pour recommencer à travailler avec l'appareil de manière sûre.			
Addenda ci-joint			
5b. Le présent ordre ne sera plus en vigueur lorsque toutes le	es conditions énumérées dans le champ 5a. auront été remplie	es et	
	ramme de formation et vérifier qu'il est suffisant pour gara		
la façon de garantir la sécurité de l'appareil pendant le tra		antir que les travailleurs comprendent leurs obligations et	
,			
Addende ei ieint			
Addenda ci-joint			
6. Information sur laquelle l'ordre est fondé			
	n sur le terrain sans préavis à l'endroit du travailleur identif		
1 3	ering Ltd. sur un chantier de construction le long de la rout e le colis de type A était déverrouillé et vide à l'arrière de la		
	nstruction, à environ 60 mètres de là. Des engins de terras	•	
trouvaient à proximité de l'appareil. Lorsqu'on lui a dema	andé pourquoi l'appareil n'était pas rangé dans le colis de	type A lorsqu'il n'était pas utilisé, le travailleur a répondu	
que les autres travailleurs sur place avaient reçu la consig	ne de surveiller l'appareil entre les essais de compactage.		
Addenda ci-joint			
7 Deta limita na una anti-mana (V. lauré distance tra			
7. Date limite pour se conformer : J Immédiatement : Date précise : (AAAA-MM-JJ)			
		Page 1 of 2	



8. Inspecteur/Inspectrice ou fonctionnaire désigné de la CCSN délivrant l'ordre	
Nom:	Titre:
Robin Williams	Inspecteur
Adresse :	Adresse Courriel :
220 4 Avenue SE, Suite 620, Calgary, Alberta, T2G-4X3	robin.williams@cnsc-ccsn.gc.ca
Téléphone :	Télécopieur :
40-589-6293	(613) 995-5086
Signature :	
Voir version anglaise	
9. Méthode de transmission de l'ordre Livraison en mains propres Courrier	r 🗸 Courriel 🗌 Télécopieur 📗 Autre (préciser)
	NS ARTICLES PERTINENTS LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES
ORDRES D'UN INSPECTEUR 35(1) Référez-vous à ce paragraphe pour les ordres donnés aux t 35(2) Référez-vous à ce paragraphe pour les ordres donnés à un	•
FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS 37(2)f) La Commission peut autoriser le fonctionnaire désigné à qu'un inspecteur en vertu des paragraphes 35(1) ou (2).	donner un ordre au même titre
PROCÉDURES 38 Tout ordre donné par un inspecteur ou un fonctionnaire désignée l'être conformément aux <i>Règles de procédure de la Commission ca</i> toute mesure prise en vertu de l'alinéa 37(2)c), d) ou g) devra l'êt	nadienne de sûreté nucléaire, et
CONFORMITÉ À L'ORDRE 41 Les personnes visées doivent se conformer aux ordres de la C fonctionnaire désigné dans les délais prescrits ou, si aucun délai si elles n'ont pas eu la possibilité d'être entendues à cet égard.	•
POSSIBILITÉ D'ÊTRE ENTENDU Référez-vous aux articles 39 et 40 de la <i>Loi sur la sûreté et la réglei</i>	mentation nucléaires.
RESPONSABILITÉ DES COÛTS Référez-vous à l'article 42 de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementatio</i>	on nucléaires.
INFRACTIONS ET SANCTIONS Référez-vous aux articles 48 à 65 de la <i>Loi sur la sûreté et la réglen</i>	nentation nucléaires.